

Programme de formation Livret CIF (Livret de formation ORIAS)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Livret de formation nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de la certification AMF à compter du 1er janvier 2020).

Objectifs de formation :

A l'issue de cette formation, le participant capable de :

- répondre aux exigences fixées par l'AMF en matière de compétence professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de la certification AMF à compter du 1er janvier 2020) ;
- connaître l'ensemble de l'environnement technique et réglementaire de l'activité.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir le statut de Conseiller en investissements financiers.
- Prérequis : Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - avoir des notions relatives aux services et aux marchés financiers ;
 - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret CIF (Livret de formation ORIAS)** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

PÉDAGOGIQUE

- **Direction pédagogique** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs de JURISCAMPUS, Docteurs en droit.
- **Comité scientifique et de perfectionnement** : dirigé par Michel LEROY, Maître de conférences habilité à diriger des recherches, 3 formateurs reconnus pour leur expertise dans les domaines de la communication, de la finance et du patrimoine, 2 personnels de JURISCAMPUS.
- **Professionnels (liste indicative)** : Jean-Noël CHAUMONT (Ancien Directeur Placement, CGP), Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Michel LEROY (Maître de conférences habilité à diriger des recherches), Cécile LISANTI (Professeur des Universités) ...

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Monsieur LE TUTEUR - Le service pédagogique de JURISCAMPUS, composé de juristes et d'experts, ès qualité (coach@juriscampus.fr).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers

- Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
- Les instruments financiers
- La supervision des Conseillers en Investissements Financiers
- La responsabilité du conseil en investissements financiers

Module 2 : Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers

- Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
- Les services d'investissement
- Les différents types de risques

Module 3 : Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers

- Confidentialité, protection des données personnelles, enregistrement et conservation des données
- Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
- La connaissance et l'évaluation du client et l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé

Module 4 : Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers

- La réglementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Le traitement des réclamations clients